



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Freshwater Institute

Institut des eaux douces

501 University Crescent
Winnipeg, Manitoba
R3T 2N6
(204) 983-5000

501 University Crescent
Winnipeg, (Manitoba)
R3T 2N6
(204) 983-5000

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

26 janvier 2006

Mr. Pierre Montour, Director General
Metis Corporation of Quebec and of Eastern Canada
6808, rue Casgrain,
Montréal, (Québec)
H2S 2Z7.

Objet : Coordination de la mise en œuvre du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures au Québec

Monsieur Montour,

Le printemps dernier, l'Assemblée des Premières Nations a réalisé une série d'ateliers au sujet du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures du ministère des Pêches et des Océans (MPO). Les réunions alors tenues ont envoyé un message clair au MPO : les collectivités autochtones ne veulent pas d'une démarche « projet par projet » pour la mise en œuvre du Programme et préfèrent plutôt que ce dernier soit mis en œuvre dans chaque province de façon coordonnée. À cette fin, le MPO a retenu les services du Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada, qui travaillera avec les organisations autochtones dirigeantes des provinces et le MPO afin d'établir une démarche coordonnée pour la mise en œuvre du Programme.

Au Québec, nous savons que l'organisation Métis Corporation of Quebec and of Eastern Canada ou que les organisations Algonquin Anishinabeg Nation Tribal Council, Algonquin Nation Secretariat, et Atikamekw Nation Council sont celles avec lesquelles nous devons travailler afin d'établir une démarche coordonnée pour la mise en œuvre du Programme. Je m'adresse donc à vous, en tant que dirigeant(e) de cette organisation, afin d'obtenir votre appui et vos conseils pour la mise en œuvre du Programme. Plus précisément, nous vous demandons :

- de confirmer que ce rôle convient à votre organisation;
- de nous indiquer si nous avons oublié toute autre organisation autochtone de ce genre au Québec;
- de définir les paramètres techniques régissant la participation des titulaires de poste à un comité consultatif qui travaillera avec le Conseil

Canada

- pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada afin de proposer une démarche coordonnée pour le Québec;
- de faire partie du Comité directeur du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures, qui examinera la démarche coordonnée que le comité consultatif et le Conseil proposeront pour le Québec.

Nous avons demandé à M^{me} Tanya Tucker, du Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada, de communiquer avec vous pour donner suite à cette lettre.

À cette fin, vous trouverez ci-joint des documents qui comprennent le résumé des ateliers que l'Assemblée des Premières Nations a tenus au printemps 2005, les réponses aux recommandations qui ont découlé de ces ateliers, la description à jour du Programme ainsi que de l'information sur le Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada.

Même si nous avons déjà recommandé des mesures à prendre pour coordonner la mise en œuvre du Programme au Québec, nous invitons votre organisation à présenter toute autre recommandation qui permettrait d'améliorer le processus.

Par ailleurs, s'il ne s'avère pas pratique d'adopter une démarche coordonnée au Québec, nous modifierons la démarche « projet par projet » envisagée au départ. La démarche modifiée prévoirait une ou deux dates limites pour la présentation des projets, et ces dates seraient annoncées bien à l'avance.

Si vous avez des questions au sujet du Programme, veuillez communiquer avec M^{me} Tucker aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Sincères salutations,



C. Thomas Hoggarth
Gestionnaire du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures

cc.

Tanya Tucker
Algonquin Anishinabeg Nation Tribal Council
Algonquin Nation Secretariat
Atikamekw Nation Council